

## Déviations 09/2024

Un aperçu des déviations du **26 février 2024** au **3 mars 2024** pendant cette période le système préférentiel d'utilisation des pistes à l'Aéroport de Bruxelles-National (P.R.S.) n'a pas pu être appliqué de façon permanente notamment en raison d'un dépassement des normes de vent sur les pistes 25R/L.

Les changements de piste ont pour objectif principal d'assurer la sécurité du trafic aérien afin que les avions décollent et atterrissent face au vent.

Date	Jour	PRS	Déviations	Période	Raison déviation
		A/D	A/D		
26/02/2024	LUN	19/19	01/07	0000-0600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/25R	01/07	0600-2300	Vent 060° 7-20kts.
		25/19,25R	01/07	2300-0000	Vent au sol 030° 12kts rafales 19kts.
27/02/2024	MAR	25/19,25R	01/07	0000-0600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/25R	01/07	0600-1435	Vent au sol 010° 3kts max 7kts. Prévission du vent 010°-030° 4-7kts max 10kts.
01/03/2024	VEN	25/25R	19/25R	1045-1906	Vent 190° 17kts max 26kts
			19/19	1906-2300	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25R/25R	19/19	2300-2339	Vent 170° variable entre 140° et 190° 19kts max 29kts.
02/03/2024	SAM	25/25R	19/19	1020-1600	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		25/19,25R	19/19	1600-1625	Le vent au sol n'entre toujours pas dans les critères de vent pour le PRS.
		25/19,25R	19/19	2157-2300	Trop de vent arrière sur les pistes 25R/L et en altitude vent de 140° et 25kts. Les pilotes signalent un vent arrière de 15kts à plus basse altitude.
		25L/25L	19/19	2300-0000	La composante maximale de vent arrière pour la piste 25L est de 7,8 kts, l'application du PRS n'est donc pas possible pour l'instant.
03/03/2024	DIM	25L/25L	19/19	0000-0027	Conditions météorologiques à l'aéroport.
		19/19	25/25R	2300-0000	Vent au sol 280°-290° 5-7kts max 9-12kts.



**Renseignements fournis à titre indicatif sans aucune reconnaissance préjudiciable**

Ce document ne peut en aucun cas être publié, transformé, utilisé dans un autre cadre que pour l'information exclusive de son destinataire sans une autorisation expresse du Service de Médiation du Gouvernement Fédéral pour l'Aéroport de Bruxelles-National.

**Deze infichtingen worden u verstrekt onder alle voorbehoud**

Dit document is voor persoonlijk gebruik en mag in geen enkel geval verspreid, gewijzigd noch gepubliceerd worden zonder de uitdrukkelijke toestemming van de Ombudsdienst van de Federale Regering voor de Luchthaven Brussel-Nationaal.

